

Service Connaissance, Aménagement, Planification,  
Sécurité  
Bureau documents d'urbanisme et de planification  
Affaire suivie par : Axelle Kamir  
02 34 34 62 05  
ddt-scap-bdup@cher.gouv.fr

Bourges, le **27 AOUT 2024**

Monsieur le président,

Vous m'avez transmis le 6 août 2024, pour avis, le projet de modification simplifiée n°12 du plan local d'urbanisme (PLU) de Vierzon.

La modification du PLU a pour objet de permettre la réalisation de projets industriels et logistiques dans les zones d'activités de la commune de Vierzon. Ainsi, deux articles du règlement écrit seront modifiés :

- l'article Uea 12 relatif aux règles de stationnement,
- l'article AU5z 10 relatif aux hauteurs de constructions.

Considérant que cette modification ne remet pas en cause l'équilibre du PLU, j'émet un avis favorable à ce projet de modification, formulé dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées décrite à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme. Conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme, le présent avis de l'État est à intégrer au dossier de modification du PLU mis à la disposition du public pendant un mois.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le préfet,

  
**Maurice BARATE**

Monsieur François DUMON  
Président de la communauté de communes Vierzon Sologne  
Berry  
2 rue Blanche Baron  
18100 VIERZON